



Rapport de suivi des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels 2017- 2022 de la Côte-Nord

Unités d'aménagement
09351, 09451, 09452 et 09751

**Consultations publiques
du 14 septembre au 8 octobre 2016
et du 23 novembre au 17 décembre 2016**

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Internet
<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/index.jsp>.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Produit le 30 janvier 2017

Table des matières

Contexte	1
Objectifs de la consultation publique	2
Unités d'aménagement visées par les consultations publiques	3
Organismes et personnes ayant émis des commentaires	4
Principaux commentaires reçus	
Unité d'aménagement 09351	4
Unités d'aménagement 09451 et 09452	11
Unité d'aménagement 09751	29
Conclusion	30
Annexe 1	31

Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier confie au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux. Elle exige également que ces plans soient soumis à une consultation du public.

Comme cela est prévu par la Loi, le Ministère a soumis à la consultation publique le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel des unités d'aménagement 09351, 09451, 09452 et 09751. Ces consultations se sont tenues du 14 septembre au 8 octobre 2016 et du 23 novembre au 17 décembre 2016. Pour réaliser celles-ci, le Ministère a élaboré et mis en ligne une carte interactive permettant de visualiser les PAFIO. À partir de ce même site, les personnes désirant soumettre des commentaires pouvaient le faire en remplissant le formulaire prévu à cette fin. Les plans pouvaient également être consultés dans les bureaux du Ministère.

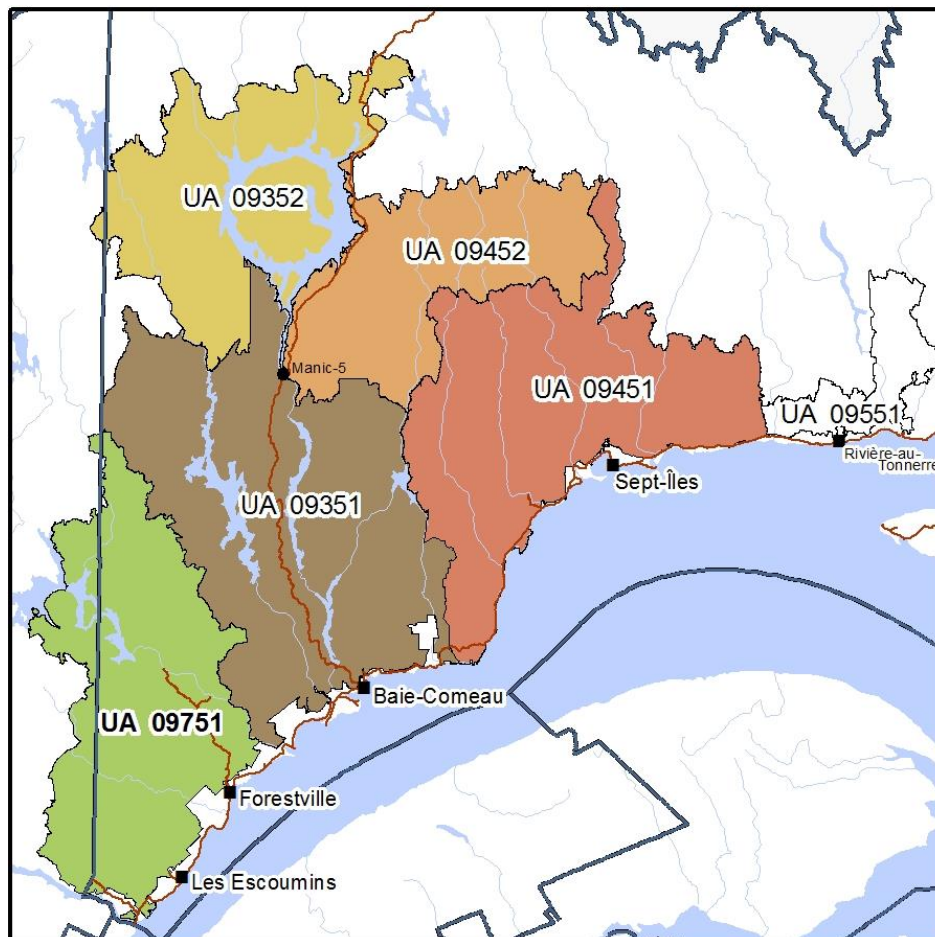
Objectifs de la consultation publique

La consultation du public vise les objectifs suivants :

- Favoriser dans la population une meilleure compréhension de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- Répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs ainsi que ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- Permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et y intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire;
- Harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- Permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

Unités d'aménagement visées par les consultations publiques

La consultation publique tenue du 14 septembre au 10 octobre 2016 concernait les unités d'aménagement 09351, 09451 et 09452 et la consultation s'étendant du 23 novembre au 17 décembre 2016 concernait les unités d'aménagement 09351, 09451, 09452 et 09751.



Organismes et personnes ayant émis des commentaires

Unité d'aménagement	Au nom d'un organisme	À titre personnel	Total
09351	6	11	17
09451 et 09452	13	6	19
09751	1	0	1

Principaux commentaires reçus

Unité d'aménagement 09351

Le tableau suivant regroupe les commentaires reçus pour l'unité d'aménagement 09351 et résume le suivi du Ministère relatif à ces préoccupations.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
La circulation de véhicules tout-terrain en été et la circulation de motoneiges en hiver seront risquées par la tour Lorenzo-Hydro-Québec vers Outardes-4, perturbant la cueillette de fruits sauvages, la pêche, la chasse et la randonnée diverse. Ça dérangera les utilisateurs au kilomètre 76. C'est votre droit d'entreprendre ces travaux, mais s.v.p. en espérant de respecter la villégiature à une bonne distance des chalets et terrains de chasse et de ne pas nuire au poste d'accueil, car ce serait abolir le travail saisonnier de ces personnes. La crainte des propriétaires de chalet est que tout soit ravagé et désert autour d'eux et de voir de gros camions passer en tout temps devant leurs propriétés. Une petite zec comme la nôtre dépend beaucoup de la qualité de la chasse et de la pêche et aussi du nombre de membres et de visiteurs occasionnels, considérant la petitesse du territoire à exploiter. Les opérations forestières durant quelques années sont	Note : Afin de faciliter la rédaction du rapport, cette section regroupe les commentaires récurrents reçus par les usagers de la zec Varin. Consultation et harmonisation De prime abord, le MFFP désire informer les usagers que des rencontres ont lieu depuis plus d'un an avec les gestionnaires de la zec et l'industriel forestier. Ces rencontres ont pour objectifs de discuter avec les gestionnaires de la zec des travaux forestiers prévus et de travailler à l'élaboration de mesures d'harmonisation afin de répondre aux diverses préoccupations soulevées. Ainsi, les utilisateurs de la zec peuvent approcher les gestionnaires de la zec Varin pour avoir de plus amples renseignements. De plus, un représentant du Regroupement des gestionnaires de zecs de la Côte-Nord, de la MRC de Manicouagan et du Regroupement

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
suffisantes pour éloigner le gibier et, par le fait même, les chasseurs et pêcheurs qui fournissent les revenus nécessaires à sa survie à long terme. Ma femme et moi envisageons de demeurer ici pendant plusieurs années encore, si la santé nous le permet, même si pendant plus de 6 mois par année nous avons 17 km à parcourir en véhicule tout-terrain ou en motoneige. Selon la coupe de bois prévue et affichée sur la carte du Ministère, nous devrions voir la machinerie forestière travailler nuit et jour sur la montagne en avant de chez nous, sans compter que le décor de notre environnement sera modifié à jamais. Devrions-nous dès maintenant changer nos plans de fin de vie et quitter la région comme tant d'autres? [...] la coupe forestière ne sera jamais compatible avec les habitations, la chasse, la pêche et la villégiature. À moins qu'une entente intervienne avec la direction de la zec Varin afin de limiter la coupe de bois aux endroits les moins dommageables à ses intérêts. Aussi, en limitant les accès au territoire par les chemins forestiers, il faudra faire surveiller par des agents de la faune suppléants et bénévoles. Vous proposez la récolte du bois entre 2 chalets [...] et près du chemin d'accès utilisé par les villégiateurs. [...] j'utilise ce secteur pour les activités de chasse au petit gibier. Pouvez-vous conserver ce secteur intact et transférer la coupe de bois vers d'autres places sans chalet? Comment allez-vous faire respecter nos droits en tant que locateur de bail à la MRC de Manicouagan? J'entends par ceci l'empiètement du chemin forestier sur nos terrains, incluant les emprises. Pourquoi proposer des secteurs de coupe près des chalets? Il y a plusieurs secteurs sur la zec sans chalet et aucun plan d'aménagement n'est proposé. Est-il possible de faire des modifications? Aucun chemin n'est proposé dans votre consultation pour récupérer le bois, soit un chemin principal, secondaire, d'hiver, etc. L'entreprise forestière va passer par où? À l'hiver 2016, une compagnie est venue taguer le secteur par des rubans bleus et roses qui dictent de possibles tracés, êtes-vous au courant?	des locataires du territoire public siègent à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire à laquelle les secteurs potentiels de récolte sont présentés préalablement à la consultation publique. Ces représentants ont pour rôle d'informer les gens qu'ils représentent, dont les villégiateurs. Ces derniers, s'ils ne sont pas contactés par leur représentant, peuvent donc les approcher pour obtenir de l'information à ce sujet. Les consultations publiques sont un autre moyen d'impliquer les personnes ou les organismes avant l'exploitation forestière, ce qui leur permet de faire valoir leurs préoccupations au Ministère qui pourra, par la suite, en assurer le suivi. Il est important de souligner que les secteurs concernés par l'actuelle consultation présentent des secteurs potentiels de coupe qui peuvent être exploités d'ici les cinq prochaines années. Il est à noter que, à la suite d'une entente entre le Ministère et les industriels forestiers, ces derniers sont responsables de l'harmonisation dite opérationnelle. Le MFFP transfèrera donc ce type de préoccupation (p. ex., tracé de chemin, sécurité routière, etc.) à l'industriel forestier pour traitement. Concernant le respect des méthodes de coupe et des ententes d'harmonisation, les équipes du MFFP effectuent des suivis sur le terrain de tout élément réglementaire ou découlant d'une entente d'harmonisation. En cas de non-respect d'une mesure d'harmonisation, les pénalités prévues dans l'entente de récolte ou dans le contrat du Bureau de mise en marché des bois seront appliquées et des correctifs seront demandés à l'acheteur. Le Ministère est responsable de l'application des pénalités ou des correctifs demandés. Enfin, la Direction de la gestion des forêts Côte-Nord du MFFP tient à souligner aux utilisateurs de la zec Varin qu'elle est prête à participer à une rencontre des membres de la zec, pour présenter l'ensemble du dossier d'harmonisation ainsi que l'état des

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Avez-vous prévu la construction de chemins qui seront utilisés de façon exclusive par les entreprises liées à l'exploitation de la forêt? Avez-vous des dates prévues pour le début et la fin des travaux? Comment allez-vous vous assurer la sécurité des villégiateurs qui utilisent le chemin de la zec Varin, soit à pied, en vélo, en ski de fond, en véhicule tout-terrain, motoneige, auto et camion? Une cohabitation n'est pas possible entre des fardiers transportant du bois et des marcheurs sans mettre en danger la sécurité des citoyens, ceci n'est qu'un exemple. J'aimerais vous entendre à ce sujet. Je vais à mon chalet l'hiver en motoneige par le chemin principal. Le sentier de motoneige est entretenu par les villégiateurs. Si l'entreprise forestière l'utilise, avez-vous prévu une alternative pour les motoneigistes? Le bruit fait par l'entreprise forestière sera présent, qu'avez-vous prévu? La poussière qui sera faite par les véhicules routiers sera-t-elle atténuée? J'ai fait l'achat d'un chalet pour profiter de la beauté des paysages, des forêts à maturité et de la possibilité d'observer les animaux sauvages. Si les entreprises forestières viennent récolter le bois, raser les flancs de montagne, tout cela aura un impact sur la zec et surtout sur moi. L'investissement dans un chalet a été fait pour pouvoir profiter d'une tranquillité, voir des montagnes d'épinettes et fuir le bruit de la ville. Si l'exploitation dure x nombre d'années, est-ce que j'ai un droit de parole? Allez-vous m'écouter ou dois-je me résigner? [...] depuis 50 ans, on aime bien notre coin, et là, on veut tout briser cette belle nature. On aura quoi après avoir détruit tout ça, la pêche, la chasse, quel plaisir aurons-nous après, voir la forêt dévastée sous nos yeux? Je ne crois pas que l'on puisse laisser notre héritage à nos enfants si tout est disparu. Nous, on ne veut pas ça du tout, on veut être dans une belle nature comme on voit à l'heure actuelle. [...] si l'on se fie aux plans de coupe de bois, cette importante tranquillité que nous recherchons lorsque nous nous rendons à notre chalet risque d'être anéantie grâce aux bruits que feront la machinerie lourde ainsi que les transporteurs. Avez-vous tenu	discussions concernant les travaux prévus. Les membres sont invités à contacter les gestionnaires de la zec pour leur faire part de leur intention à ce sujet. Respect des lois et des règlements Le prélèvement de la ressource forestière s'effectue dans le respect de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État actuellement en vigueur. Toute personne qui réalise des travaux forestiers doit se conformer aux mesures apparaissant dans ce règlement, dont les types de coupes forestières ou les distances à respecter de différentes infrastructures, notamment des chalets de villégiature et des postes d'accueil. La prise en compte des préoccupations soulevées par les utilisateurs et la mise en place de mesures d'harmonisation sont un autre moyen d'atténuer les effets pouvant découler du prélèvement forestier. Des études d'impact sur l'environnement sont requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, mais les exploitations forestières faisant partie des plans prévus dans la Loi sur les forêts n'y sont pas soumises (Loi sur la qualité de l'environnement, annexe B). Zec et droits forestiers La majorité des territoires de zec fait l'objet d'un droit forestier. Le MFFP est donc lié au respect de ce droit qui permet de réaliser, selon certaines conditions, des activités d'aménagement forestier dans les forêts du domaine de l'État. Cet élément et d'autres critères, telle la maturité de la forêt, font que le prélèvement forestier s'effectue sur tout le territoire public forestier. Ces activités se réalisent toutefois selon différentes règles qui imposent une répartition des coupes faisant que le bois récoltable n'est

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
compte de ces éléments lors de vos études d'impact? Y a-t-il eu des études d'impact? Nous sommes des villégiateurs qui adorent la nature, la flore et la faune. Ne pensez-vous pas que tous ces travaux sylvicoles risquent de détruire les merveilleux paysages autour de nos zones de villégiature? Avez-vous pris en considération l'impact qu'auront ces travaux sur la faune de ces territoires? Combien d'années cela prendra-t-il à la faune pour se remettre des changements causés par ces travaux? Que ce soit la chasse au petit et au gros gibier, la pêche d'été et d'hiver, promenade en véhicule tout-terrain, motoneige, vélo, motocyclette ou à pied et la pratique du ski de fond et de la raquette. Vous savez que ces activités se pratiquent tout au long de l'année (automne, été, printemps et hiver). Quels seront les impacts sur ces activités si nous devons partager notre chemin avec de nombreux véhicules lourds? Avez-vous tenu compte de la sécurité des villégiateurs? Pourquoi, nous, villégiateurs, ne sommes-nous pas informés personnellement de ces travaux? Pourquoi cela se fait-il si anonymement par une publication dans un journal? Tous les villégiateurs ont-ils accès à ces informations? Ceux qui habitent à l'extérieur de la région, comment peuvent-ils prendre connaissance de celles-ci? Ne pensez-vous pas qu'en tant que payeurs de taxes nous n'aurions pas droit à des traitements plus personnalisés étant donné que nous sommes directement touchés par ces travaux? Quelles seront nos ressources pour intervenir si nous constatons que les travaux ne se déroulent pas adéquatement? Quelles seront les heures d'opération? La période d'opération?	pas prélevé au même endroit et au même moment sur un même territoire. Historiquement, les chalets se sont installés dans les anciens chemins bâtis par les compagnies forestières de l'époque. Il est donc logique qu'il y ait un retour des opérations forestières lorsque le bois est prêt à être récolté ou est menacé par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Le relief accidenté de la zec Varin est difficilement accessible avec les procédés de récolte actuels (machinerie sur roues ou chenilles, transport de bois par camion, etc.). Le fait qu'il y ait plusieurs portions inaccessibles détermine les endroits où le bois sera récolté, endroits où certains chalets peuvent également être situés. Absence de chemins Les secteurs concernés par l'actuelle consultation présentent des secteurs potentiels de coupe qui peuvent être exploités dans les cinq années suivant la consultation. Considérant que l'industriel forestier est responsable de la planification des chemins, il peut arriver que ceux-ci apparaissent dans une consultation ultérieure. Il est important de noter que l'exploitation d'un secteur ne peut être réalisée que si tous les éléments (secteurs et chemins) ont fait l'objet d'une consultation publique.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Y aura-t-il des opérations en période de chasse? Où sont les chemins? Vous transporterez le bois de quelle manière si aucun chemin n'est défini? Avez-vous pensé à laisser un couvert de protection pour le petit gibier, mais aussi pour le gros gibier? Avez-vous pensé à l'impact sur notre écosystème, la perturbation de nos frayères, de notre faune et de la flore? Comment allons-nous faire pour circuler en toute sécurité? Comme parent, je m'inquiète de la sécurité de mes enfants à courir, à marcher, à circuler en toute sécurité avec des véhicules tout-terrain. Comment une famille peut-elle se sentir en sécurité dans sa voiture en rencontrant ces monstres? Comment rendre un endroit de villégiature agréable et cohabiter avec ces monstres qui vont avoir la force de tout tasser, de nous tasser? Allez-vous détruire tout ce que nous avons bâti? Quelle assurance avons-nous que cela n'arrivera pas? Nous, propriétaires de chalets de la zec [...], avons appris non officiellement que nous aurons sous peu des modifications sur notre territoire afin que le Ministère permette à [l'industrie] de prendre l'espace nécessaire pour circuler. Jamais nous n'avons été avertis de tout changement. Nous payons depuis des années pour améliorer nos installations, pour l'entretien de nos chemins, sans compter les heures, les taxes et étions fiers des améliorations apportées à la zec Varin. Voici qu'aujourd'hui vous prenez possession de notre territoire sans nous avertir, sans respecter ce qui nous appartient. Pour nous aider « à passer la pilule », vous nous donnez « l'opportunité de nous exprimer » en vous posant des questions, alors voici les miennes : - Est-ce que je fais cette démarche pour rien? - Est-ce que tout est déjà décidé? Pourquoi n'avons-nous jamais reçu d'informations?	
Est-il possible de procéder à l'arrêt complet de toutes les opérations forestières, incluant la plantation et l'entretien des chemins, en période de chasse à l'orignal à l'arme à feu sur les territoires des zecs de la Côte-Nord qui n'ont pas encore obtenu d'entente d'harmonisation particulière des	Considérant que la table de gestion intégrée des ressources et du territoire n'a pas encore statué sur une entente d'harmonisation relative aux opérations forestières en période de chasse, il en revient à l'industriel forestier et aux gestionnaires de la zec de convenir de

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
tables de gestion intégrée des ressources et du territoire?	mesures d'harmonisation dites opérationnelles.
Je crois que notre association vous a clairement démontré et signifié ce que pourrait engendrer le transport forestier sur le réseau routier entretenu présentement par [l'organisation]. Il permet l'accès sécuritaire aux emplacements des sites de villégiature, l'accès aux sites de pêche, sentier pédestre, sentier de motoneige, à la pratique de la petite chasse et j'en passe. Il nous assure une source de revenus non négligeable, la perte de ces revenus pourrait être extrêmement néfaste pour notre autofinancement et pour la pérennité de [l'organisation]. Nous vous demandons donc de nous aider à trouver une solution à cette problématique si l'éventualité de se servir de ce chemin comme voie forestière est encore envisagée. Nous demandons au Ministère de nous aider à faire dévier les volumes de bois vers une autre avenue comme le stipulent des correspondances antérieures avec le MFFP (Unité de gestion Manicouagan-Outardes) au printemps passé.	Des discussions sont en cours à ce sujet entre le Ministère, les gestionnaires de la zec et l'industriel forestier. Le MFFP réitère son intérêt à présenter l'ensemble du dossier d'harmonisation ainsi que l'état de la situation des discussions lors d'une rencontre des membres de la zec.
[...] nous croyons qu'il serait pertinent et souhaitable d'ajouter une couche d'information qui intégrerait les sous-bassins versants de rivières à saumon de plus de 100 km². Ainsi, il serait plus aisé d'évaluer dans quelle mesure les activités prévues doivent être considérées préoccupantes en regard de l'objectif de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier en question. De plus, lorsque des opérations de récolte sont visibles sur l'image Landsat, il serait pertinent d'en connaître l'année pour pouvoir déterminer dans quelles mesures elles contribuent au calcul de l'aire équivalente de coupe.	La couche des bassins versants de rivières à saumon de plus de 100 km² a été ajoutée. Concernant les années de récolte, le MFFP projette, à moyen terme, la compilation de cette information.
[L'organisme] déplore que les annonces publiques de la consultation soient minimales et que la majorité de la population ne soit pas rejointe par les médias actuellement employés.	Le MFFP doit suivre des standards de communication. Toutefois, certaines dépenses liées à l'élaboration et à la consultation des plans d'aménagement forestier intégré sont admissibles au Programme d'aménagement durable des forêts. Cette requête sera donc transférée aux MRC responsables des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
[L'organisme] demande à la direction régionale du MFFP de déplacer la période de consultation des PAPIO sur la Côte-Nord avant ou après la période de chasse à l'original à l'arme à feu afin de permettre [une meilleure réponse].	Les diverses obligations et étapes d'élaboration des planifications forestières laissent très peu de latitude dans le calendrier de réalisation. Pour les prochaines planifications, les territoires potentiels devraient être présentés aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire progressivement en cours d'année, pour en arriver à une proposition presque définitive vers le mois de mai. Il sera donc possible pour les membres de la table d'approcher les personnes qu'ils représentent et de préparer leurs commentaires, le cas échéant.
[L'organisme] déplore encore que les chemins planifiés en réfection ou en construction soient toujours complètement absents dans certaines unités d'aménagement de la Côte-Nord. [L'organisme] invite les gestionnaires du MFFP des unités d'aménagement de la Côte-Nord à présenter ces informations spatiales afin d'éviter plusieurs émissions de recommandations des usagers du territoire qui pourraient être finalement évitées.	Le MFFP convient de la nécessité d'effectuer un arrimage de la planification des chemins et des secteurs d'intervention potentiels. Le fait que les responsabilités de planification soient partagées entre le bénéficiaire de garantie et le MFFP complexifie cette coordination. Une réflexion sera faite à ce sujet et sera transmise aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.
Bien que le présent rapport de consultation publique PAPIO 2016-2019 [de l'organisme] soit adressé à la direction régionale du MFFP, [l'organisme] demande que leurs commentaires touchant à la planification forestière des unités d'aménagement de la Côte-Nord soient transmis aux gestionnaires responsables de l'aménagement forestier des unités d'aménagement et aux exécutants des travaux forestiers respectifs.	L'ensemble des commentaires est transmis au personnel du MFFP concerné et les préoccupations de nature opérationnelle nécessitant des mesures d'harmonisation sont transférées à l'industriel forestier pour traitement.
[L'organisme] demande à ce que les travaux d'harmonisation avec les gestionnaires de la zec Varin pour les secteurs 1, 2 et 3, entamés depuis 2015, continuent et s'intègrent à la présente consultation publique PAPIO 2016-2019.	Les discussions qui ont lieu se poursuivent avec les gestionnaires de la zec afin de déterminer des mesures d'harmonisation pouvant répondre aux diverses préoccupations soulevées.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Nous demandons au MFFP de ne mettre en marché aucun volume de bois sur le marché du Bureau de mise en marché des bois sans nous consulter préalablement, et ce, avec des délais raisonnables pour nous afin d'être en mesure de consulter nos assemblées.	Les volumes mis en marché par le Bureau de mise en marché des bois font partie des consultations publiques. C'est à ce moment que la population et les organisations doivent effectuer leurs commentaires. Il est à noter que les règles de mise en marché des bois appliquées par le Bureau de mise en marché des bois ne sont pas un élément faisant l'objet de la consultation publique.
Nous demandons au MFFP (pour les pourvoiries sans droits exclusifs), lorsque la planification de la construction d'un chemin d'accès, et par la suite la planification de secteurs de récolte, s'effectue à l'intérieur d'une distance d'un kilomètre d'un plan d'eau où il y a une infrastructure (d'hébergement ou d'accueil) semblent se confirmer, que le pourvoyeur soit contacté pour débiter un processus d'harmonisation.	Actuellement, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État ne prévoit aucune règle particulière pour les chalets ou les postes d'accueil de pourvoiries sans droits exclusifs. Il n'est donc pas prévu, par le Ministère, de considérer cette utilisation de façon distincte. Toutefois, à leur demande, le Ministère est prêt à rencontrer tout pourvoyeur désirant discuter des effets que pourraient entraîner certains travaux forestiers. Il est également possible pour ces pourvoyeurs de transmettre leurs noms et leurs coordonnées aux responsables des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (MRC de Sept-Rivières et de Manicouagan) qui possèdent une liste de personnes à informer lors de la tenue des consultations publiques.

Unités d'aménagement 09451 et 09452

Le tableau suivant regroupe les commentaires reçus pour les unités d'aménagement 09451 et 09452 et résume le suivi du Ministère relatif à ces préoccupations.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
[...] pour quelles raisons est-ce qu'on vise le déboisement d'une zec qui est minuscule quand il y a des territoires immenses (plus de 99 % du territoire public est disponible)? En plus, le haut de la zec a été coupé l'an passé et on parle d'une coupe à blanc sauf quelques îlots, où sont les coupes en damier ou en corridors?	La majorité des territoires de zec fait l'objet d'un droit forestier. Le MFFP est donc lié au respect de ce droit qui permet de réaliser, selon certaines conditions, des activités d'aménagement forestier dans les forêts du domaine de l'État. La récolte réalisée sur la zec relève d'un plan spécial d'aménagement forestier lié à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui sévit depuis 2006. En ce qui concerne les travaux liés à la planification de l'année passée, il est à souligner qu'aucune préoccupation n'avait été soulevée à ce sujet lors de la consultation publique de 2015.
Le réseau des zecs devrait donner ses commentaires et être impliqué avant que toute exploitation de la ressource forestière y soit exploitée.	Les éléments présentés lors des consultations publiques font l'objet de discussions au sein des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire. Un représentant des zecs siège à ces tables et a la responsabilité de diffuser l'information aux zecs concernées. Ces dernières ont donc l'occasion de faire valoir leurs préoccupations par l'entremise de ce représentant avant la tenue des consultations publiques. L'objectif de la présente consultation est un autre moyen d'impliquer les personnes ou les organismes, avant l'exploitation forestière, en leur permettant de faire valoir leurs préoccupations. Enfin, si les gestionnaires de zecs en manifestent l'intérêt, ils peuvent rencontrer le MFFP et l'industriel forestier pour la mise en place de mesures d'harmonisation.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Quelle est l'assurance que cette exploitation s'effectuera en tenant compte des lois et des règlements régissant l'exploitation forestière au Québec, tout en assurant aux usagers de la zec de continuer à jouir de leurs activités de villégiature, et ce, en tout temps de l'année?	Le prélèvement de la ressource forestière s'effectue dans le respect de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État actuellement en vigueur. En plus des consultations publiques, une table de gestion intégrée des ressources et du territoire est mise en place afin d'assurer la prise en compte des préoccupations des utilisateurs. Ces derniers peuvent ainsi transmettre leurs préoccupations à la personne qui y représente les zecs. Enfin, si les gestionnaires de zec en manifestent l'intérêt, ils peuvent rencontrer le MFFP et l'industriel forestier pour la mise en place de mesures d'harmonisation.
La superficie du territoire de la zec est de 328,20 km² sur un territoire québécois de 1 667 712 km², soit un pourcentage de 0,02 %. Est-ce valable de couper approximativement 10 % de la superficie totale de cette zec, surtout si l'exploitation forestière des matières ligneuses est effectuée de la même façon qu'en 2015-2016? Est-ce raisonnable d'accepter qu'un si petit territoire soit exploité pour sa matière ligneuse?	La majorité des territoires de zec fait l'objet d'un droit forestier. Le MFFP est donc lié au respect de ce droit qui permet de réaliser, selon certaines conditions, des activités d'aménagement forestier dans les forêts du domaine de l'État. La récolte réalisée sur la zec relève d'un plan spécial d'aménagement forestier lié à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui sévit depuis 2006. En ce qui concerne les travaux liés à la planification de l'année passée, il est à souligner qu'aucune préoccupation n'avait été soulevée à ce sujet lors de la consultation publique de 2015.
Le chemin principal et tous les autres sentiers s'y rattachant ne sont pas conçus pour supporter le poids des véhicules lourds comme les fardiers utilisés pour sortir la matière première ainsi que leur équipement spécialisé, et ce, de façon répétée.	La construction et la réfection de chemins sont exécutées selon les normes du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État qui prennent en compte le type d'utilisation qui est prévu.
Si une exploitation est inévitable sur la zec Trinité, pouvons-nous être assurés que celle-ci sera faite selon les pratiques adéquates d'aménagement et que celles-ci seront protégées et respectées?	Toute activité d'aménagement forestier réalisée dans le cadre d'une programmation annuelle doit respecter la réglementation en vigueur, les prescriptions sylvicoles, les directives opérationnelles et les mesures d'harmonisation établies, le cas échéant.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Il y a une zone sur une distance de 500 m qui ne devrait pas être touchée. Celle-ci longe la rivière Trinité avec un bassin versant très abrupt. Donc, à cause de la nature fragile du sol qui est constitué de sable et de matériau mou, il n'est pas difficile de prévoir qu'à plus ou moins long terme l'équilibre hydrique en sera perturbé. Il va y avoir une érosion rapide du sol de par le fait que le niveau de la nappe phréatique sera plus élevé à cause de l'absence des arbres qui avaient pour fonction d'absorber l'eau en grande quantité. La saturation en eau du sol sera probablement trop élevée, ce qui occasionnera des coulées. Je me demande pourquoi cette zone a été choisie étant donné les problèmes d'accès et les dangers d'affaissement des sols ou de coulées que les coupes forestières pourraient causer.	La construction et la réfection de chemins seront exécutées selon le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État et les règles environnementales en vigueur. Si les prévisions d'utilisation du chemin pour la réalisation de travaux forestiers soulèvent des problématiques environnementales, des mesures seront prises pour corriger la situation.
La rivière Trinité est l'une des rivières pouponnière pour le saumon atlantique, est-ce raisonnable d'effectuer des coupes forestières dans ce type de territoire?	Les travaux forestiers seront effectués selon le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État. Aussi, dans le cadre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts, le MFFP s'engage à assurer le respect du niveau maximal de déboisement permis en ce qui concerne les bassins versants de rivières à saumon et à en faire le suivi.
Il nous apparaît primordial de considérer le projet de parc national qui est en cours. Le milieu collabore depuis plusieurs années avec la Société des établissements de plein air du Québec pour bonifier l'offre de la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles. Nous croyons donc qu'une bonne communication entre la Société des établissements de plein air du Québec et le MFFP est de mise afin de déterminer conjointement les options convenables pour tous.	Les interventions forestières prévues concernent des secteurs touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Des discussions auront lieu entre la Direction régionale de la gestion des forêts, le secteur des Parcs, la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles et l'industriel forestier afin d'assurer la prise en compte des préoccupations soulevées dans ce dossier.
Nous demandons de penser à établir une solution qui serait favorable pour les deux parties (industrie forestière et club de motoneige), peut-être instaurer un autre chemin parallèle à celui déjà existant ou quelque chose de semblable.	Cette préoccupation est de nature opérationnelle. À la suite d'une entente entre le Ministère et les industriels forestiers, ces derniers sont responsables de l'harmonisation de ces éléments. Le MFFP transférera donc cette préoccupation à l'industriel forestier pour traitement.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Le retrait des secteurs du PAFIO des bandes forestières du corridor routier de la route 138 entre Baie-Trinité et Rivière-Pentecôte est-il possible, et ce, afin de mener une concertation plus approfondie des parties prenantes et de s'assurer que les activités éventuelles s'inscrivent davantage en conformité avec les volontés exprimées par les communautés en lien avec leur vision de développement?	La route 138 est un corridor routier considéré comme « circuit panoramique » dans le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État. Ainsi, un encadrement visuel, correspondant au paysage visible selon la topographie du terrain jusqu'à une distance de 1,5 km de la limite des lieux, sera respecté. Le MFFP est conscient de l'importance de cette voie d'accès et prévoit donc effectuer une simulation de l'encadrement visuel des secteurs d'intervention potentiels localisés aux abords de la route 138. Ces résultats, conjugués à d'autres éléments qui pourront être pris en compte (perturbations causées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, secteurs inaccessibles, etc.), seront présentés pour discussion aux organisations ayant soulevé cette préoccupation. À la suite de cet exercice, le MFFP désignera les endroits problématiques pour déterminer la meilleure modalité à appliquer.
Est-il possible de procéder à l'arrêt complet de toutes les opérations forestières, incluant la plantation et l'entretien des chemins, en période de chasse à l'orignal à l'arme à feu sur les territoires des zecs de la Côte-Nord qui n'ont pas encore obtenu d'entente d'harmonisation particulière des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire?	Considérant que la table de gestion intégrée des ressources et du territoire n'a pas encore statué sur une entente d'harmonisation relative aux opérations forestières en période de chasse, il en revient à l'industriel forestier et aux gestionnaires de la zec de convenir de mesures d'harmonisation dites opérationnelles.
Le secteur d'intervention potentielle longeant la route 138 nous préoccupe fortement, principalement pour deux raisons : - La proximité de la route va augmenter les effets de la coupe; - La superficie de la zone considérée. Elle s'étend sur une dizaine de kilomètres (au minimum). Les effets combinés de la récolte forestière et de la route sur le ruissellement de surface seront alors amplifiés.	Le prélèvement de la ressource forestière, qui s'effectue selon le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État actuellement en vigueur, évitera ce type de problématique.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
[L'organisme] favorise ainsi la protection du couvert forestier le long de l'axe de la route 138. Ainsi, le retrait des secteurs d'intervention potentielle sur le territoire s'étendant des Îlets-Caribou à Rivière-Pentecôte est la solution la plus responsable pour le MFFP afin de favoriser la cohabitation harmonieuse des différents usages. Considérant tous ces éléments en conformité avec la réglementation en vigueur et bien que reconnaissant que le Ministère agit de manière générale dans ce dossier, nous croyons qu'il est tout à fait illégitime, dans le contexte actuel et pour ce dossier précis, de ne pas appliquer l'ensemble des dispositions prévues au Règlement sur l'aménagement durable des forêts. Ceci nous apparaît comme un minimum. [L'organisme] encourage par ailleurs le Ministère à retirer ces secteurs du PAFIO afin de se donner le temps de mener une concertation plus approfondie des parties prenantes et s'assurer que les activités éventuelles s'inscrivent davantage en conformité avec les volontés exprimées par les communautés en lien avec leur vision de développement.	La route 138 est un corridor routier considéré comme « circuit panoramique » dans le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État. Ainsi, un encadrement visuel, correspondant au paysage visible selon la topographie du terrain, jusqu'à 1,5 km de la limite des lieux, sera respecté. Le MFFP est conscient de l'importance de cette voie d'accès et prévoit donc effectuer une simulation de l'encadrement visuel des secteurs d'intervention potentiels localisés aux abords de la route 138. Ces résultats, conjugués à d'autres éléments qui pourront être pris en compte (perturbations causées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, secteurs inaccessibles, etc.), seront présentés pour discussion aux organisations ayant soulevé cette préoccupation. À la suite de cet exercice, le MFFP désignera les endroits problématiques pour déterminer la meilleure modalité à appliquer.
Concernant le projet de coupe dans ce secteur, pouvons-nous espérer une entente avec le Ministère et le contracteur sur divers points pour lesquels nous éprouvons des inquiétudes? Nous avons des préoccupations concernant la cohabitation lors de ces opérations. Transport de bois : des actions seront-elles prévues compte tenu du fait que nous empruntons ce chemin? Nos inquiétudes portent sur les nouveaux tracés que l'entrepreneur forestier ouvrira. Nous espérons être informés le plus tôt possible sur ces tracés.	Le Ministère rencontrera l'association à l'origine de ces commentaires.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Nous ne voulons pas de traverse de la limite de la réserve au nord du lac Parent. Pour ce qui est de l'entrée au nord du lac Kitic, il serait important de maintenir une lisière boisée afin de bien définir la limite de la réserve faunique. Il y a un camp rustique au bord du lac Quatre Lieues. À cet effet, nous souhaitons y maintenir un accès bien défini afin que le chemin principal ne soit pas trop près. Deux miradors sont présents dans ce chantier. Nous souhaitons que des discussions aient lieu avec le directeur [...] avant le début des travaux afin de s'assurer de ne pas endommager ces miradors. Le chantier de récolte chevauche la limite de la réserve faunique près du lac Swinard et du lac Lachaume. À cet égard, nous souhaitons que la forêt résiduelle soit située sur le territoire de la réserve et qu'une bande de 20 m soit ajoutée au sud de la limite de la réserve. Le chantier de récolte est également situé autour du lac Swinard dont le périmètre est la limite de la réserve. À cet égard, nous demandons la fermeture du chemin menant à ce secteur afin d'empêcher l'accès au plan d'eau via le territoire libre. Dans le but de mettre en valeur de nouveaux plans d'eau, nous aimerions avoir un accès aux lacs Pasteur, Carré et Pattes Blanches. Que les chemins menant à nos deux lacs stratégiques (Louis-Arsenault et Pierre-Ouellet) soient des chemins d'été. Nous souhaitons maintenir une bande de bois le long du lac Cache-Deux, ce secteur est fréquenté pour la chasse au petit gibier. Pour le chemin situé au nord du lac à Pierre-Chouinard, si celui-ci est prévu pour être un chemin d'hiver, nous aimerions qu'il y ait assez de matériel pour que, durant la saison estivale, celui-ci soit praticable en VTT. Nous aimerions connaître la catégorie de chemin, hiver ou été.	Le Ministère et l'industriel forestier rencontreront l'organisme à l'origine de ces commentaires pour discuter et établir des mesures d'harmonisation répondant à leurs préoccupations.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Nous aimerions des chemins d'été afin de permettre un accès de qualité aux plans d'eau de ce secteur. Éviter de créer un nouvel accès au territoire. Nous n'avons pas de contrôle dans ce secteur. L'implantation du réseau routier pour ce chantier traverse à sept reprises la limite [...]. À cet égard, nous souhaitons limiter cela à une entrée, celle déjà existante [...] afin d'éviter la création de nouvelles entrées dans le secteur. Le secteur où passe le chemin près du lac Coquart est un secteur sensible où il y a des frayères. Éviter de créer un nouvel accès au territoire. Nous n'avons pas de contrôle dans ce secteur, des activités de braconnage s'y pratiquent. Nous voulons une seule entrée avec fermeture de chemin après les opérations. Dans un souci d'équité entre les différents utilisateurs des chemins donnant accès aux terres du domaine de l'État, [l'organisme] souhaite être impliqué dans le processus d'implantation des chemins multiressources avant que ceux-ci soient présentés à la consultation publique. Cette demande permettrait notamment de travailler en collaboration avec les industriels forestiers afin de minimiser les impacts du réseau routier sur les écosystèmes aquatiques et d'intégrer les besoins de création ou d'amélioration du réseau routier pour les opérations de mise en valeur [...] tout en répondant aux besoins en matière de récolte de matière ligneuse. Nous avons des besoins spécifiques [...] et actuellement il n'y a aucun chemin planifié dans ce secteur.	
Ces permis [de coupes de bois de chauffage], octroyés quelques mois à peine après l'adoption de la politique environnementale et forestière du Secteur des opérations régionales [...], ne respectent en rien les engagements du Ministère	Ce territoire ne fait pas l'objet de la présente consultation. Le demandeur est invité à communiquer avec le chef de l'unité de gestion du MFFP pour discuter de ce sujet précis.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
vis-à-vis la gestion de la forêt en tenant compte des intérêts, des valeurs et des besoins des gens des milieux concernés et n'assurent pas la durabilité des écosystèmes par la mise en œuvre d'un aménagement écosystémique. Il serait grandement temps que le Ministère évite toute forme d'intervention dans le bassin versant du lac Daigle. Le territoire non organisé du lac Walker est assez vaste pour éviter d'avoir à couper du bois dans ce secteur. Afin d'assurer un développement harmonieux, nous vous soumettons d'établir des règles particulières de protection du bassin versant du lac Daigle.	
Questionnement : coupe hivernale ou estivale?	Le demandeur est invité à communiquer avec l'unité de gestion du MFFP à Sept-Îles pour discuter de ce sujet.
Les gestionnaires [...] s'opposent à ce que le chemin principal de la zec au nord du lac Davidson soit utilisé par les opérations forestières. Effectuer les opérations de récolte du bois en été afin de préserver l'accès aux motoneigistes en hiver. Réfectionner la section du chemin principal de la zec utilisée pour les opérations forestières. Préserver intacts, sans débroussaillage, les 50 m de part et d'autre du chemin principal de la zec pour permettre aux feuillus de prendre la place et favoriser le petit gibier. Effectuer une analyse de paysage pour les baux de villégiature du lac Rossister, mais non construits, afin de préserver l'ambiance et la valeur des baux. Retirer la partie ouest du secteur est du lac Davidson de la planification forestière comprise entre le lac et le sentier pour préserver le cadre visuel des villégiateurs du lac Davidson.	Les commentaires soulevés feront l'objet de discussions avec le Ministère et l'industriel forestier qui est responsable de l'établissement des mesures d'harmonisation opérationnelles. Le MFFP communiquera avec l'organisme à l'origine de ces commentaires pour planifier une rencontre à ce sujet.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Retirer la partie nord-ouest du secteur nord du lac Rossister de la planification forestière pour préserver la qualité de chasse à l'orignal fortement occupée. Privilégier les opérations de récolte du bois en été afin de réfectionner adéquatement l'ancien chemin d'opération forestière de la scierie de Baie-Trinité et léguer à la zec un chemin praticable en été. Retirer les secteurs d'intervention potentielle planifiés du secteur du chemin de la scierie entre la rivière Trinité et le chemin principal de la zec pour préserver les meilleures fosses à saumon qui représentent des revenus considérables pour la zec et pour éliminer les risques d'érosion dans certaines des meilleures frayères à saumon de la rivière. Retirer les secteurs d'intervention potentielle en amont de la nouvelle passe migratoire du saumon de la Petite rivière de la Trinité construite en 2015 [...] et les deux secteurs d'intervention potentielle situés en aval de ce nouvel ouvrage [...]. Retirer, de la planification forestière, les secteurs d'intervention potentielle situés à proximité de la route 138 pour les attribuer en secteurs de récolte de bois de chauffage afin de réduire les coupes illégales de bois de chauffage dans la zec Trinité. Les gestionnaires [...] conçoivent mal que les gestionnaires de l'unité d'aménagement 09451 soient les seuls sur la Côte-Nord à ne pas être en mesure de fournir une planification détaillée des chemins forestiers à réfectionner et à implanter et demandent aux gestionnaires de cette unité d'aménagement de présenter ces informations lors d'éventuelles consultations PAFIO. Bien que les gestionnaires [...] participent en émettant des commentaires et des recommandations dans la présente consultation publique, ils désirent être rencontrés par les gestionnaires de l'unité d'aménagement 09451 du	

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
MFFP et par les acquéreurs (bénéficiaire de garantie d'approvisionnement ou acheteur du Bureau de mise en marché des bois) lorsque ceux-ci procéderont à leurs planifications respectives sur le territoire de la zec, en vue de convenir d'ententes d'harmonisation spécifiques. Les gestionnaires [...] devront être consultés sur la planification des chemins à réfectionner et à construire lorsque celle-ci sera disponible afin de procéder à l'harmonisation des usages. Consulter les gestionnaires [...] pour que les tracés de chemins d'été dans ces blocs concordent avec un chemin d'accès potentiel pour aménager des rampes de mise à l'eau sur ces lacs et jusqu'au lac Ouellet. Le lac Bélinda est un des seuls lacs dont l'eau est translucide et non de couleur ferreuse. Les gestionnaires [...] s'informeront auprès de l'organisme des bassins versants si des modalités particulières doivent être adoptées pour préserver ce site naturel et en informeront le MFFP prochainement. Les gestionnaires [...] désirent être consultés lors de la planification de récolte du MFFP dans cette zone de concentration des eaux afin d'évaluer si le pont présent sera suffisant pour supporter un débit d'eau supplémentaire et ainsi éviter la sédimentation d'une des meilleures fosses à saumon de la rivière.	
[...] nous croyons qu'il serait pertinent et souhaitable d'ajouter une couche d'information qui intégrerait les sous-bassins versants de rivières à saumon de plus de 100 km². Ainsi, il serait plus aisé d'évaluer dans quelle mesure les activités prévues doivent être considérées préoccupantes en regard de <i>l'objectif de protection et de mise en valeur</i> en question. De plus, lorsque des opérations de récolte sont visibles sur l'image Landsat, il serait pertinent d'en connaître l'année pour pouvoir déterminer dans quelles mesures elles contribuent au calcul de l'aire équivalente de coupe.	La couche des bassins versants de rivières à saumon de plus de 100 km² a été ajoutée. Concernant les années de récolte, la Direction de la gestion des forêts Côte-Nord projette, à moyen terme, la compilation de cette information.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
[...] nous demandons au Ministère de ne pas autoriser de travaux dans les territoires proposés [propositions régionales en matière d'aires protégées] afin de maintenir les attributs écologiques qui en ont fait des secteurs d'intérêt pour la création d'aires protégées. Jusqu'à avis contraire, ce scénario demeure l'expression de la volonté régionale en matière de conservation du territoire et nous nous opposons formellement à ce que des droits de récolte soient émis tant que les ministères concernés, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, n'auront émis d'avis officiel sur la proposition régionale.	Le MFFP est au courant du travail effectué par le milieu régional. Ce dossier met toutefois en opposition les droits forestiers actuellement consentis sur le territoire et le projet d'aire protégée. Une intervention du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, porteur de ce dossier, devient donc impérative pour modifier, le cas échéant, cet état de la situation.
[L'organisme] demande à la direction régionale du MFFP de déplacer la période de consultation des PAPIO sur la Côte-Nord avant ou après la période de chasse à l'original à l'arme à feu afin de permettre [une meilleure réponse].	Les diverses obligations et étapes d'élaboration des planifications forestières laissent très peu de latitude dans le calendrier de réalisation. Pour les prochaines planifications, les territoires potentiels devraient être présentés aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire tout au long de l'année pour en arriver à une proposition presque définitive vers le mois de mai. Il sera donc possible pour les membres de la table d'approcher les personnes qu'ils représentent et de préparer leur commentaire, le cas échéant.
[L'organisme] déplore que les annonces publiques de la consultation soient minimales et que la majorité de la population ne soit pas rejointe par les médias actuellement employés.	Le MFFP doit suivre des standards de communication. Toutefois, certaines dépenses liées à l'élaboration et la consultation des PAPIO sont admissibles au Programme d'aménagement durable des forêts. Cette requête sera donc transférée aux MRC responsables des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
[L'organisme] demande à la direction régionale du MFFP que les gestionnaires des unités d'aménagement de la Côte-Nord adoptent une pratique de consultation similaire aux gestionnaires du MFFP de l'unité d'aménagement 09351 afin de présenter des secteurs d'intervention potentielle plus épurés et d'ouvrir la possibilité d'émettre des commentaires à chacune des consultations publiques sur des secteurs d'intervention déjà consultés, mais non récoltés.	Le MFFP a travaillé au raffinement des secteurs d'intervention potentielle pour la présente consultation et poursuivra ce travail dans l'avenir.
[L'organisme] déplore encore que les chemins planifiés en réfection ou en construction soient toujours complètement absents dans certaines unités d'aménagement de la Côte-Nord. [L'organisme] invite les gestionnaires du MFFP des unités d'aménagement de la Côte-Nord à présenter ces informations spatiales afin d'éviter plusieurs émissions de recommandations des usagers du territoire qui pourraient être finalement évitées.	Le MFFP convient de la nécessité d'effectuer un arrimage de la planification des chemins et des secteurs d'intervention potentielle. Le partage de responsabilités de ces deux planifications, qui relève du bénéficiaire de garantie et du MFFP, complexifie cette coordination. Une réflexion sera faite à ce sujet et sera transmise aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.
[L'organisme] réitère sa demande effectuée à la direction régionale du MFFP lors de la consultation publique de 2015 de réduire le nombre de secteurs d'intervention potentielle consultés pour atteindre un niveau respectable de ces superficies consultées, et ce, même en période d'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui respecterait la capacité des autres utilisateurs du territoire public à effectuer des commentaires et des recommandations adéquats et pertinents sur des secteurs d'intervention potentielle réellement récoltables.	Tel que cela a déjà été précisé lors des rencontres de tables de gestion intégrée des ressources et du territoire, l'entente entre le MFFP et les industriels forestiers oblige le MFFP à présenter une superficie équivalant à 500 % des besoins annuels d'approvisionnement. Pour la présente consultation, le MFFP a également effectué un travail de raffinement pour présenter des secteurs d'intervention potentielle « épurés » et poursuivra ce travail dans l'avenir.
Bien que le présent rapport de consultation publique PAFIO 2016-2019 [de l'organisme] soit adressé à la direction régionale du MFFP, [l'organisme] demande que leurs commentaires touchant à la planification forestière des unités d'aménagement de la Côte-Nord soient transmis aux gestionnaires responsables de l'aménagement forestier des unités d'aménagement et aux exécutants des travaux forestiers respectifs.	L'ensemble des commentaires est transmis au personnel du MFFP concerné et les préoccupations de nature opérationnelle, nécessitant des mesures d'harmonisation, sont transférées à l'industriel forestier pour traitement.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Votre site n'est pas des plus clairs pour les simples utilisateurs, l'adresse de courriel que vous référez dans le journal ne fonctionne pas et je vois les coupes qui ont déjà débuté et non pas celles qui auront lieu dans le futur. Je suis sur la zec Trinité et je désire être rencontré lors de la planification forestière.	Les consultations publiques servent à connaître les préoccupations et les besoins d'harmonisation des différents utilisateurs du territoire public. Il est donc important, à ce moment-ci, de préciser ces besoins. Cette façon de faire assure le suivi du Ministère auprès du demandeur. La personne à l'origine de ce commentaire est invitée à communiquer avec l'unité de gestion du MFFP à Sept-Îles pour discuter de ses préoccupations.
Nous attirons votre attention sur le fait que, lorsqu'on consulte la carte de l'unité d'aménagement 09451, on distingue clairement les baux de villégiature, mais, malheureusement, aucune résidence permanente située autour du lac Daigle.	Considérant que le MFFP agit sur les terres du domaine de l'État, certaines données situées sur les terres privées ne sont pas compilées dans les systèmes d'information du Ministère. Le MFFP tient toutefois à préciser que, même si ces éléments n'apparaissent pas dans la cartographie, ceux-ci sont connus et considérés lors des planifications forestières.
On entre pour la chasse vendredi et cette consultation se termine le 8 octobre (en plein milieu de la chasse). Il aurait peut-être fallu penser à une meilleure période pour cette consultation.	Les diverses obligations et étapes d'élaboration des planifications forestières laissent très peu de latitude dans le calendrier de réalisation. Pour les prochaines planifications, les territoires potentiels devraient être présentés aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire tout au long de l'année pour en arriver à une proposition presque définitive vers le mois de mai. Il sera donc possible d'approcher votre représentant qui siège à cette table pour vous informer des territoires qui seront mis en consultation et, ainsi, préparer vos commentaires, le cas échéant.
Pour le lac Sainte-Anne, à la hauteur de la digue sud, nous avons fait l'acquisition cet été (2016) du camp situé en bordure de la rivière [...]. Le choix de cet endroit était pour la tranquillité totale, l'accès difficile nous permet cela. Si un chemin passe près, nous allons assurément perdre cette tranquillité. Nous sommes donc contre cet aménagement pour ce secteur.	Cette préoccupation est de nature opérationnelle. À la suite d'une entente entre le Ministère et les industriels forestiers, ces derniers sont responsables de l'harmonisation de ces éléments. Le MFFP transmettra donc cette préoccupation à l'industriel forestier pour traitement et communiquera avec la personne à l'origine de ce commentaire.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Les interventions planifiées surtout pour le secteur du lac Lemay doivent être revues et planifiées de concert avec nous afin que nous puissions continuer d'offrir des forfaits à notre clientèle. Il faut cependant être proactif et travailler en harmonie afin que les interventions forestières planifiées soient compatibles avec nos opérations, considérant que nous sommes [...] et	Les commentaires soulevés feront l'objet de discussions avec le Ministère et l'industriel forestier qui est responsable de l'établissement des mesures d'harmonisation opérationnelles. Le MFFP communiquera avec l'organisme à l'origine de ces commentaires pour planifier une rencontre à ce sujet.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
que nous sommes les seuls utilisateurs de ce territoire. Je tiens à vous faire remarquer que nous [sommes] [...] à cet endroit depuis plus de 35 ans à offrir ce genre de service. Nous générons une activité économique et touristique importante. Le chemin qui est planifié dans le secteur du lac Rapide nous cause le même préjudice que le lac Lemay. Je m'explique mal que vous planifiez une route sur un secteur qui est à l'extrémité est de la zone exclue de la possibilité forestière (aire protégée du lac Berté). De plus, il y a aussi du caribou forestier dans ce secteur et, pour ajouter à l'incompréhension, le chemin planifié passe sur un secteur très montagneux! Encore là, ça prend une rencontre pour mieux planifier les interventions forestières dans ce secteur afin que nous puissions continuer nos opérations [...]. En 2016, des interventions forestières ont été faites dans le secteur du lac Aguenier. Nous avons essayé d'intervenir pour changer la planification, mais nous n'avons jamais eu de suite, situation inacceptable. Nos préoccupations sont toujours les mêmes. Il faut arriver à harmoniser la planification forestière avec nos opérations [...]. Est-ce obligatoire de détruire un [organisme] pour aller chercher du bois? Si c'est le cas, alors il faudra penser à nous compenser monétairement afin que nous puissions nous relocaliser dans un autre secteur [...]. Pour nous, l'accès routier à nos territoires se traduit comme une expropriation. Je pense que nous avons avantage à nous asseoir et à planifier les interventions forestières différemment afin [que] nous puissions continuer d'opérer. [...] Tout ce que nous demandons, c'est d'être écoutés et considérés dans vos planifications. Il faudrait profiter de l'opportunité de la création de l'aire protégée du lac Berté afin de l'harmoniser avec nos opérations avant qu'il ne soit trop tard et que notre territoire soit détruit.	

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Nous sommes d'avis que la qualité de l'eau du lac pourrait être gravement affectée si de nouvelles interventions venaient à nouveau bouleverser son environnement. Il est dur de concevoir qu'une compagnie remette autant d'argent dans un chemin seulement pour récolter des parcelles représentant environ 250 hectares au total (chantier Bardoux). Où est la rentabilité de ce projet? [...], il serait questionnable d'aller récolter le peu de forêts résiduelles restant alors que 80 % des peuplements autour sont toujours dans le stade de régénération. Car, il ne faut pas croire que les rares arbres matures qui ont été laissés sur place lors des coupes avec protection de la régénération et des sols le sont toujours, ou qu'ils sont représentatifs du reste du peuplement. [...] il est impensable que le chantier Bardoux ait lieu, cela enlèverait la dernière protection qu'il reste aux cervidés du secteur ouest du lac Dechêne. Depuis que la compagnie forestière a quitté ce secteur, la faune n'est plus au rendez-vous comme avant. Considérant que les aménagements prévus dans le secteur du lac Dechêne auront un impact très néfaste sur la qualité de l'eau, la flore, la faune et l'acceptabilité sociale, nous sommes en total désaccord avec la planification qui est faite de faire la récolte des parcelles identifiées à la présente consultation.	Les commentaires soulevés feront l'objet de discussions avec le Ministère et l'industriel forestier qui est responsable de l'établissement des mesures d'harmonisation opérationnelles. Le MFFP communiquera avec l'organisme à l'origine de ces commentaires pour discuter de ses préoccupations.
Nous demandons au MFFP (pour les pourvoiries sans droits exclusifs), lorsque la planification de la construction d'un chemin d'accès et par la suite la planification de secteurs de récolte s'effectuent à l'intérieur d'une distance d'un kilomètre d'un plan d'eau où il y a une infrastructure (d'hébergement et/ou d'accueil) et semblent se confirmer, que le pourvoyeur soit contacté pour débiter un processus d'harmonisation.	Actuellement, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État ne prévoit aucune règle particulière pour les chalets ou les postes d'accueil de pourvoiries sans droits exclusifs. Il n'est donc pas prévu, par le Ministère, de considérer cette utilisation de façon distincte. Toutefois, à leur demande, le Ministère est prêt à rencontrer tout pourvoyeur désirant discuter des effets que pourraient entraîner certains travaux forestiers.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
	Il est également possible pour ces pourvoyeurs de transmettre leurs noms et leurs coordonnées aux responsables des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (MRC de Sept-Rivières et de Manicouagan) qui possèdent une liste de personnes à informer lors de la tenue des consultations publiques.

Unité d'aménagement 09751

Le tableau suivant regroupe les commentaires reçus pour l'unité d'aménagement 09751 et le suivi du Ministère relatif à ces préoccupations.

Commentaires reçus	Suivi du Ministère
Nous demandons au MFFP (pour les pourvoiries sans droits exclusifs), lorsque la planification de la construction d'un chemin d'accès et par la suite la planification de secteurs de récolte s'effectuent à l'intérieur d'une distance d'un kilomètre d'un plan d'eau où il y a une infrastructure (d'hébergement et/ou d'accueil) et semblent se confirmer, que le pourvoyeur soit contacté pour débiter un processus d'harmonisation.	Actuellement, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État ne prévoit aucune règle particulière pour les chalets ou les postes d'accueil de pourvoiries sans droits exclusifs. Il n'est donc pas prévu, par le Ministère, de considérer cette utilisation de façon distincte. Toutefois, à leur demande, le Ministère est prêt à rencontrer tout pourvoyeur désirant discuter des effets que pourraient entraîner certains travaux forestiers. Il est également possible pour ces pourvoyeurs de transmettre leurs noms et leurs coordonnées aux responsables des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (MRC de Sept-Rivières et de Manicouagan) qui possèdent une liste de personnes à informer lors de la tenue des consultations publiques.

Conclusion

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels est un des moyens prévus par la Loi pour que la population québécoise puisse transmettre ses préoccupations et ses commentaires relatifs à la planification forestière sur les terres du domaine de l'État. Elle permet également au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'informer les personnes intéressées par la planification des travaux forestiers prévus sur les terres publiques.

Compte tenu du rôle important des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire dans le processus de planification forestière, le Ministère invite les personnes qui souhaitent communiquer avec leurs représentants à consulter l'annexe 1.

ANNEXE 1

COMPOSITION DES TABLES DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TGIRT)

Type d'organisation	Représentant	TGIRT
Industrie forestière Aménagement forestier Travailleurs	Boisaco inc. Bersaco/Ushkuai Coopérative forestière La Nord-Côtière COFOR	Haute-Côte-Nord
	PF Résolu Canada inc. Nord-Forêt Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier	Manicouagan
	Produits forestiers Arbec/Rémabec	Sept-Rivières
Produits forestiers non ligneux	Agriboréal Service-conseil	Haute-Côte-Nord
	Agriboréal Service-conseil	Manicouagan
Territoire	MRC de La Haute-Côte-Nord MRC du Fjord-du-Saguenay	Haute-Côte-Nord
	MRC de Manicouagan	Manicouagan
	MRC de Sept-Rivières MRC de Manicouagan	Sept-Rivières
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement Organisme de bassins versants Haute-Côte-Nord	Haute-Côte-Nord
	Conseil régional de l'environnement Réserve mondiale de la Biosphère Manicouagan-Uapishka Organisme de bassins versants Manicouagan	Manicouagan
	Conseil régional de l'environnement Organisme de bassins versants Duplessis	Sept-Rivières
Faune	Regroupement des gestionnaires de zecs Association des pourvoiries de la Côte-Nord Fédération québécoise pour le saumon atlantique	Haute-Côte-Nord
	Regroupement des gestionnaires de zecs Association des pourvoiries de la Côte-Nord Zec Varin	Manicouagan

Type d'organisation	Représentant	TGIRT
Faune (suite)	Regroupement des gestionnaires de zecs Association des pourvoiries de la Côte-Nord Société des établissements de plein air du Québec Fédération québécoise pour le saumon atlantique	Sept-Rivières
Communautés autochtones	Essipit et Pessamit	Haute-Côte-Nord
	Pessamit	Manicouagan
	Uashat mak Mani-Utenam	Sept-Rivières
Utilisateurs du territoire	Regroupement des locataires des terres publiques Regroupement des trappeurs de la Côte-Nord	Haute-Côte-Nord
	Regroupement des locataires des terres publiques Regroupement des trappeurs de la Côte-Nord Association des chasseurs et pêcheurs Manic-Outardes Hydro-Québec	Manicouagan
	Regroupement des locataires des terres publiques Regroupement des trappeurs de la Côte-Nord	Sept-Rivières

Janvier 2017

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

